

Barèmes des frais et honoraires

Vente

- 7 % HT soit 8,4 % TTC pour un montant de vente inférieur à 800 000 € HT ou hors droits, à la charge de l'acquéreur
- 5 % HT soit 6 % TTC pour un montant de vente supérieur ou égal à 800 000 € HT ou hors droits, à la charge de l'acquéreur

Location

- 30 % HT soit 36 % TTC du loyer annuel hors taxes et hors charges

Cette rémunération est à la charge partielle ou totale du preneur selon la rémunération versée par le bailleur prévue au mandat ; elle est payable à la signature du bail.

Ces honoraires peuvent être éventuellement complétés par des honoraires liés au résultat contractuellement fixés par mandat.

Honoraires de rédaction d'acte

1 800 € HT soit 2 160 € TTC pour la rédaction d'un bail, à la charge du preneur.

Leaseo
INNOVATIVE REAL ESTATE

